



HAL
open science

Quelles sont les stratégies auxquelles les enseignants peuvent recourir pour venir en aide aux élèves de cycle 3 présentant des troubles dyslexiques lors d'activités d'écriture (dictées notamment) ?

Charlotte Gamelin

► To cite this version:

Charlotte Gamelin. Quelles sont les stratégies auxquelles les enseignants peuvent recourir pour venir en aide aux élèves de cycle 3 présentant des troubles dyslexiques lors d'activités d'écriture (dictées notamment) ?. Education. 2012. dumas-00739846

HAL Id: dumas-00739846

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00739846v1>

Submitted on 9 Oct 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**MASTER 2 SMEEF
SPÉCIALITÉ « PROFESSORAT DES
ÉCOLES »
ANNÉE 2011/2012
SEMESTRE 4**

INITIATION À LA RECHERCHE

MÉMOIRE

**NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : GAMELIN CHARLOTTE
SITE DE FORMATION : Villeneuve d'Ascq
SECTION : 9**

Intitulé du séminaire de recherche : Langue

Intitulé du sujet de mémoire : « Quelles sont les stratégies auxquelles les enseignants peuvent recourir pour venir en aide aux élèves de cycle 3 présentant des troubles dyslexiques lors d'activités d'écriture (dictées notamment)? »

Nom et prénom du directeur de mémoire : Madame LAVIEU Bélinda

Direction

365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59 658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tel : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01



I.U.F.M Académie de Lille

Site de Villeneuve d'Ascq

GAMELIN Charlotte

Quelles sont les stratégies auxquelles les enseignants peuvent recourir pour venir en aide aux élèves de cycle 3 présentant des troubles dyslexiques lors d'activités d'écriture (dictées notamment)?

Sous la direction de Madame B elinda LAVIEU

S eminaire Langue

2011-2012

Je remercie ma directrice de mémoire, Madame Lavieu, et toutes les personnes, orthophonistes et professeurs des écoles, qui ont eu la gentillesse de répondre à mes questions et d'avoir rendu possible la réalisation de ce travail.

Je remercie également l'association APEDYS qui m'a reçu avec la plus grande sympathie.

Résumé

Les enfants dyslexiques rencontrent de nombreuses difficultés durant leur scolarité, tant au niveau des apprentissages qu'au niveau de la confiance en soi.

Dans chaque discipline enseignée à l'école élémentaire, ils seront contraints de compenser ces difficultés pour ne pas les subir. Aujourd'hui, des adaptations pédagogiques peuvent être mises en place pour l'enfant dyslexique afin de l'aider au maximum.

Le dyslexique rencontre des difficultés dans tout ce qui concerne le langage écrit. Son rapport avec la lecture et l'écriture est très complexe.

Ce mémoire veut apporter des informations sur ce trouble spécifique et proposer des adaptations pédagogiques facilement utilisables par des professeurs des écoles afin de soulager l'enfant lors d'une activité en particulier : la dictée.

Mots clés

- **Activités**
- **Adaptations pédagogiques**
- **Compensation**
- **Dictée**
- **Difficultés scolaires**
- **Dyslexie**
- **Dysorthographe**
- **Orthophoniste**
- **Professeurs des écoles**

Liste des sigles employés

- **APEDYS : Association de Parents d'Enfants Atteints de Dyslexie**
- **AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire**
- **CRDP : Centre Régional de Documentation Pédagogique**
- **IRM : Imagerie par Résonances Magnétiques**
- **IUFM : Institut Universitaire de Formation des Maîtres**
- **MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées**
- **OMS : Organisation Mondiale de la Santé**
- **PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation**
- **Q.I : Quotient intellectuel**

Table des matières

<i>Introduction.....</i>	<i>6</i>
I) Du point de vue de la théorie :	7
a) La loi sur le handicap du 11 février 2005.	7
b) Explication du thème choisi :	8
c) Essai de définition de la dyslexie :	9
d) Les difficultés des dyslexiques :	13
e) Les causes de la dyslexie développementale :	13
f) Comment dépistons-nous ce trouble ?	16
II) Au niveau de notre recherche :	18
a) Le choix de l'activité d'écriture : la dictée traditionnelle :	18
b) Etat de la recherche sur ce sujet :	20
c) Méthodologie de ma procédure de recherche :	22
III) Mes résultats.	24
a) Les adaptations pédagogiques qu'un enseignant peut mettre en place pour la dictée.	30
b) Les tests sur le terrain.	36
<i>Conclusion.....</i>	<i>- 36 -</i>
<i>Table des annexes.....</i>	<i>- 37 -</i>

Introduction

D'après le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 19 juin 2008, la maîtrise de la langue française est le principal objectif du gouvernement. Considérée comme « élément de réussite scolaire, d'intégration et d'insertion professionnelle » (Ringard, 2009, page 4) tous les programmes ont ainsi été réalisés afin de permettre aux enseignants de faire du langage une priorité et ce, dès la maternelle.

Au cours de leurs parcours scolaires, les enfants se heurtent parfois à de nombreuses difficultés. La plupart d'entre eux parviennent les surmonter ; d'autres sont forcés de les subir et par conséquent peuvent être confrontés à des retards scolaires. C'est alors que nous pouvons parler de troubles spécifiques des apprentissages.

Il existe de nombreux troubles qui peuvent remettre en cause la progression des élèves au sein du système scolaire. D'ailleurs, beaucoup d'individus ont déjà entendu parler de ces troubles commençant par le préfixe « DYS ». Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie... ce ne sont pas des mots inconnus, mais il nous est difficile de mettre des définitions sur ces termes.

Le langage, la manière de s'exprimer sont des éléments qui m'ont toujours intéressés. Durant mon cursus universitaire, j'ai d'ailleurs travaillé sur les différents troubles du langage (écrit ou oral) qu'un(e) orthophoniste pouvait traiter. J'ai ainsi pu avoir un aperçu sur les différents troubles langagiers qui existent.

Puis, au cours de mes stages effectués dans le cadre de ma licence et de mon master, – et également par le biais de mon expérience personnelle – j'ai pu rencontrer des enfants dyslexiques ou susceptibles d'être reconnus comme tels. Il est évident, que pour eux, le domaine du langage était plus difficile à appréhender. Ce trouble les handicape fortement et entraîne bien sûr des répercussions non négligeables sur la réussite scolaire et personnelle.

J'ai constaté que cette gêne était mal vécue et que, au final, les enfants dyslexiques se sous-estimaient fortement et se considéraient comme « mauvais » par rapport au reste de la classe. Or, au cours de mes diverses lectures, j'ai relevé que l'enfant dyslexique possédait les mêmes capacités intellectuelles que les autres enfants, qu'il comprenait parfaitement mais possédait des difficultés dans la reconnaissance, l'identification, le déchiffrage et le codage de mots selon le type de dyslexie. (Dumont, 2003 ; Egaud, 2001)

Selon une étude relevée dans un livret d'information sur la dyslexie intitulé *La dyslexie à l'école primaire – Information pour une meilleure connaissance de la dyslexie et de ses conséquences sur le vécu scolaire de l'enfant* (Nadolski et Nocera, 2007, page 5), il ressort qu'1 à 8% d'enfants d'une classe d'âge (au-delà de 8 ans) sont touchés par la dyslexie. Etant donné cette proportion, on peut aisément envisager, qu'au cours d'une carrière professionnelle, un enseignant peut rencontrer au moins un enfant dyslexique ou présentant des troubles du langage écrit et/ou oral. Ainsi, mon expérience, mes rencontres et mes lectures m'ont permis d'orienter mon mémoire sur les enfants dyslexiques.

1) Du point de vue de la théorie :

a) La loi sur le handicap du 11 février 2005.

La dyslexie est un trouble du langage qui concerne l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Depuis quelques années, il est reconnu comme situation de handicap par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La loi pour l'égalité des chances des personnes handicapées en date du 11 février 2005, prévoit le droit pour chaque enfant d'être inscrit dans une école ordinaire, proche de son domicile. C'est dans cette optique que les élèves qualifiés de « DYS » sont scolarisés normalement, avec des autres enfants ne rencontrant pas de difficultés relevant d'un trouble ou d'un handicap. Un dispositif peut alors être mis en place pour obtenir certaines aides : le Projet Personnalisé de Scolarisation (dit « PPS »). La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est l'instance qui accorde la mise en place de ce PPS. Ce dernier est un document permettant de signaler que l'enfant se trouve en situation de handicap et que, par conséquent, des aménagements doivent être instaurés.

Toutefois, classe ordinaire sous-entend professeur sans formation particulière. Comment ces enseignants, ne recevant pas de formation concernant ces troubles, peuvent-ils au mieux intégrer et s'occuper des dyslexiques ? C'est une question qui m'interpelle beaucoup et qui est au centre de ce mémoire.

Aussi, le 23 avril 2005, une loi, présente au sein du code de l'éducation, a été spécialement votée pour les enfants dyslexiques. Il est ainsi dit : « Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou

écrit, telle la dyslexie. Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté ». (Extrait de l'article L321-4 du Code de l'éducation).

Le trouble du langage que représente la dyslexie est de plus en plus pris en compte par la société ; tant par le gouvernement que l'Education Nationale.

6) Explication du thème choisi :

Les enfants atteints de troubles dyslexiques connaissent une prise en compte de leurs difficultés dans le cadre des rééducations orthophoniques, mais qu'en est-il à l'école ?

C'est en étudiant les travaux de ces enfants que les chercheurs s'aperçoivent que les dyslexiques rencontrent effectivement de gros problèmes d'orthographe. D'après mes recherches (Nadolski et Nocera, 2006, page 4), une dyslexie¹ est toujours accompagnée d'une dysorthographe².

Il est nécessaire de faire la distinction entre la dyslexie développementale et la dyslexie dite « acquise ». Cette dernière survient à la suite d'une lésion cérébrale tandis que la dyslexie développementale se révèle lors du développement de l'enfant. Nous en aborderons les causes ci-après.

Ainsi, cette dyslexie provoque de nombreuses difficultés pour réaliser correctement des productions d'écrits.

Suite à cela, je me suis posée plusieurs questions :

- Comment aider l'enfant à trouver sa place dans le groupe classe malgré un trouble qui l'empêche d'être aussi efficace que les autres ?
- De quelle manière l'enseignant peut-il intégrer au mieux un élève dyslexique autour d'un travail écrit ?
- Quelles astuces l'enseignant peut-il mettre en place pour venir en aide à un élève dyslexique ?

Toutes ces questions m'ont permis d'orienter plus précisément, étape par étape, la problématique de mon mémoire. Je souhaite pouvoir identifier des méthodes pédagogiques qu'un professeur des écoles peut utiliser pour aider un élève dyslexique dans certaines circonstances scolaires, en l'occurrence, ici, durant une activité de dictée notamment.

¹ La dyslexie est toujours accompagnée d'une dysorthographe, toutefois, la dysorthographe n'induit pas forcément la dyslexie.

² Il s'agit d'une difficulté concernant l'apprentissage de l'orthographe phonétique d'usage et grammaticale.

Avant d'approfondir notre étude, il semble primordial d'identifier ce qu'est exactement ce trouble spécifique.

c) *Essai de définition de la dyslexie :*

Malgré les différentes références bibliographiques que j'ai pu consulter, ce trouble reste très complexe à définir. Les définitions sont multiples, divergent entre elles, mais regroupent toutes des éléments communs.

En général, les spécialistes retiennent la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé qui définit la dyslexie comme « une difficulté durable d'apprentissage de la lecture et d'acquisition de son automatisme chez des enfants intelligents, normalement scolarisés, indemnes de troubles sensoriels et de troubles psychologiques préexistants ».

Le Ministère de l'Education Nationale définit la dyslexie en tant que « trouble spécifique et durable de l'acquisition puis de l'utilisation du langage écrit ».

Il me semble important de préciser que pour chacune des deux définitions citées, la notion de durée est évoquée. Nous devons attendre deux ans d'apprentissage avant d'établir un diagnostic : autrement dit, les orthophonistes ne peuvent confirmer une dyslexie avant l'âge de 8 ans.

Certains parents, dont les enfants commencent les apprentissages en lecture et écriture, constatent parfois des difficultés d'expression, tant orale que écrite, et concluent par conséquent que leur enfant est atteint d'une dyslexie. Or, c'est pour cela que l'idée de la durabilité est à prendre en considération, les erreurs d'orthographe ou l'alternance de lettres au sein d'un mot sont récurrentes lors des activités d'écriture pour les élèves de CP/CE1. Mais cela fait partie intégrante du processus d'apprentissage de l'écriture, et ne présument en rien d'un éventuel trouble de l'écrit. Si cela se poursuit, il faudra bien sûr y être attentif, mais cela ne sera pas forcément synonyme de dyslexie.

Il existe différents types d'erreurs récurrentes. En voici quelques-unes :

- une confusion visuelle au niveau des lettres proches (exemple : p – q),
- une confusion auditive (exemple : balle – dalle)
- une confusion au niveau des homonymes grammaticaux (a / à – ou / où),
- une confusion au niveau des homonymes lexicaux (mer / mère - vert / verre), ce qui peut engendrer des soucis de compréhension lorsqu'une personne lit sa production.

- difficulté de l'orthographe (cété → c'était, il fé → il fait). La morphologie est incorrecte mais les termes conviennent au niveau phonologie. Le dyslexique procède à une orthographe dite phonétique.
- incapacité totale à déchiffrer un écrit, ce qui amène une totale incompréhension du texte lu.

Il est également possible de constater des omissions, des inversions...

Au sein de la dyslexie développementale, nous pouvons distinguer trois sous-types :

- **La dyslexie phonologique** : C'est la forme la plus courante, environ 70% des dyslexiques (Delahaie, 2009 : 77). Difficulté d'assemblage du graphème à son phonème. Ainsi, le décodage des lettres dans leur propre son est très complexe pour un enfant atteint de ce type de dyslexie. Il est capable de lire facilement des mots familiers et irréguliers (par exemple, le mot « femme »), puisqu'il est capable d'en mémoriser (il maîtrise par conséquent la lecture globale); en revanche, lire de nouveaux mots représente un véritable obstacle. En effet, il déchiffre avec difficulté et ne peut ainsi procéder à l'assemblage. Le dyslexique phonologique utilise donc la procédure de l'adressage.

Quelques mots sur les deux voies d'accès à la lecture :

La procédure d'assemblage : l'individu va tout d'abord déchiffrer les lettres puis réaliser une correspondance entre le graphème et son phonème, pour ensuite assembler le tout.

(Gombert, 2003 : 6)

Pour vérifier si un enfant utilise cette voie de lecture, nous pouvons lui proposer de lire des logatomes (mots inexistant nécessitant une décomposition). Par exemple, pour le terme « polidu », l'enfant devra décoder le mot pour le lire.

La voie de l'adressage : l'individu reconnaît visuellement les mots présents dans son lexique orthographique, autrement dit dans son « dictionnaire interne ». En aucun cas, il ne passe par la voie de l'assemblage et ne peut donc pas déchiffrer de nouveaux mots.

Anne Gombert (2003) précise que « Si nous disposons uniquement de cette procédure directe [...], nous ne pourrions pas lire de mots jamais rencontrés par écrit (mots nouveaux). »

Voici un exemple d'une dictée réalisée par un élève de 5^{ème} diagnostiqué dyslexique – dysorthographique phonologique.

Pendant ces vacances, Quentin a acheté une belle carte postale qui représente des montagnes. Il s'est installé tranquillement sous un arbre pour écrire à ses grand parents. Il y raconte les nouveaux amis qu'il a rencontrés, les balades en poney et les musées qu'il a visités. Il n'oublie pas de les embrasser bien fort.

- Garçon.
- 5 ans - 13 ans.
- 14/04/1999.
- 30/00 photo.

• **La dyslexie de surface** : Contrairement, à la dyslexie phonologique, l'enfant sait déchiffrer correctement les mots et assembler le graphème à son phonème. Il rencontre cependant des difficultés à mémoriser l'orthographe de mots irréguliers. La lecture est très lente puisqu'il est obligé de décomposer chaque mot, ce qui lui pose problème, notamment en ce qui concerne le sens. Il ne perçoit pas non plus certaines nuances lexicales, comme les homonymes.

• **La dyslexie mixte** : l'enfant atteint de la dyslexie mixte rassemble les symptômes de la dyslexie phonologique et ceux de la dyslexie de surface. Ainsi, il rencontre des difficultés quant au traitement du son et dans la mémorisation de mots.

Voici un exemple d'un enfant de 6ème diagnostiqué dyslexique – dysorthographique mixte.

pendant ces vacances, Quentin a acheté une belle carte postale qui représente des montagnes.

Il se installe tranquillement sous un arbre pour écrire à ses grand parent.

Il y raconte les nouveaux amis qu'il a rencontrés, les balades en poney, et les musées qu'il a visités.

il ~~n'oublie pas~~ n'oublie pas de les embrasser bien fort.

Après avoir mis sa carte dans une enveloppe, il ne ~~reste~~ reste plus qu'à déposer à la poste.

Il pense ~~déjà~~ déjà au sourire de ~~ses~~ ses grand parent quand il ~~recevra~~ recevra son croisé.

S 07

25 03. 99 → 13 A. 1 m.

6^e, 2CE2.

Di Do mixte

A partir des définitions de l'OMS et de l'Éducation Nationale, nous identifions clairement que **la dyslexie est un trouble durable dans l'apprentissage du langage écrit chez des enfants dépourvus de problèmes intellectuels**³. C'est sur cette définition que nous allons nous baser pour réaliser notre travail de recherche.

La définition étant posée, nous allons désormais voir comment ce trouble engendre des difficultés importantes chez les enfants atteints.

³ C'est un bilan neurologique qui permettra d'établir le Quotient intellectuel.

d) Les difficultés des dyslexiques :

Les dyslexiques « phonologiques » ont des difficultés à identifier le lien existant entre les phonèmes et les graphèmes. Ceci a des conséquences sur les capacités de déchiffrage en lecture (tel graphème devient tel phonème), mais également dans l'encodage des mots⁴.

Annie Dumont, orthophoniste, précise que l'enfant dyslexique rencontre des difficultés supplémentaires, autres qu'orthographiques. En effet, le dyslexique doit fournir davantage d'efforts pour travailler que les autres élèves, ce qui exige une concentration plus intense et engendre de ce fait, une surcharge cognitive et une fatigue importante. Cette orthophoniste rappelle également que l'enfant atteint par ce trouble est victime de sa lenteur. Il a certes besoin de plus de temps pour réaliser les activités notamment écrites, mais bien sûr cela peut avoir des répercussions sur ses acquisitions. (Dumont, 2003 : 53).

Cet effort supplémentaire, en lecture, en écriture, en orthographe (éléments présents dans chaque discipline) peut être néfaste : en effet, cela peut engendrer un certain rejet voire même un « dégoût ». Or la motivation est fondamentale dans ce genre d'activité afin de donner le plaisir de lire et écrire. (Cahen, 2000).

D'autres troubles extérieurs à la maîtrise de la langue sont généralement associés à la dyslexie. Nous pouvons citer la dyscalculie⁵, le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ou encore la dysgraphie.

Ces difficultés rencontrées sont donc dues à un trouble spécifique du langage : la dyslexie. Nous allons voir maintenant quelles sont les origines possibles de ce trouble.

e) Les causes de la dyslexie développementale :

Encore aujourd'hui, l'origine de la dyslexie fait clairement débat. Néanmoins, certaines études scientifiques arrivent à mettre en évidence quelques justifications possibles quant à l'origine de ce trouble.

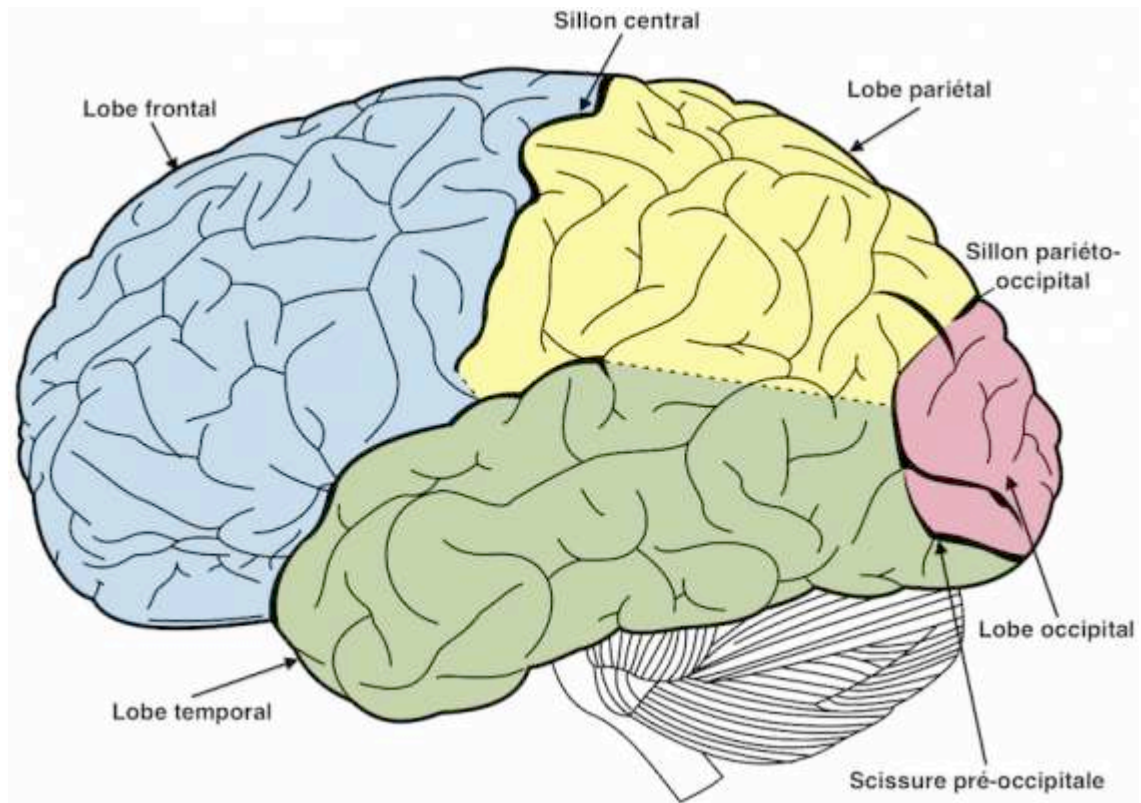
- Origine neurologique⁶ : selon certaines études, il semble que certaines zones cérébrales du dyslexique ne seraient pas activées empêchant ainsi, un fonctionnement en

⁴ <http://www.medialexie.com/dyslexie.php>

⁵ Il s'agit d'un trouble d'apprentissage du calcul ayant des répercussions sur le raisonnement logico-mathématique de l'enfant (Amar-Tuillier ; 2005 : 50)

⁶ <http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-marcellin/dyslexie.htm>

même temps de l'hémisphère droit du cerveau (centré sur le visuel et le spatial) et l'hémisphère gauche, notamment le lobe pariétal et le lobe frontal correspondant aux zones du langage.



Lobe frontal : correspond aux capacités de langage, de raisonnement.

Lobe temporal : correspond à une zone de langage, d'audition et de vision.

Lobe occipital : s'occupe de traiter l'information visuelle.

Lobe pariétal : attention, toucher.

Fig 1 : Schéma des différentes zones présentes dans l'hémisphère gauche du cerveau humain.

(http://www.peterdeli.com/uni/wiki/index.php?title=Cours_71121_du_vendredi_2010.10.08)

Les deux hémisphères du cerveau fonctionnent de manière très différente. Elles sont reliées par un « pont », que le corps scientifique appelle le « corps calleux ». Nous le voyons sur le schéma ci-après, séparant les deux hémisphères.

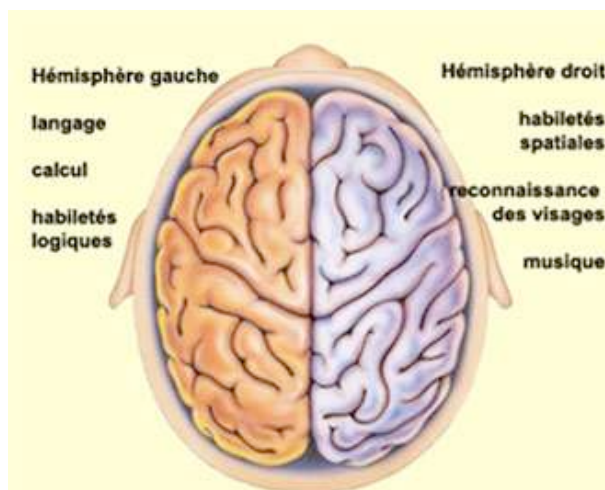


Fig 2 : Schéma représentant les deux hémisphères du cerveau
 (http://lecerveau.mcgill.ca/flash/i/i_10/i_10_cr/i_10_cr_lan/i_10_cr_lan.html)

Le Dr Michel Habib, neurologue des hôpitaux de Marseille, a étudié des cerveaux de personnes atteintes de dyslexie à partir d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM). Il a ainsi constaté une asymétrie entre les deux hémisphères et une taille nettement supérieure du corps calleux chez les individus atteints de ce trouble. Ceci dévoile la présence d'un nombre très important de cellules nerveuses dans le cerveau du dyslexique. Dans son article intitulé *Le « cerveau extraordinaire », la dyslexie en question*, ce neurologue affirme que ces particularités cérébrales et neurologiques sont responsables du trouble.

- Origine génétique/héréditaire : la dyslexie pourrait avoir également une origine génétique. En effet, une anomalie sur le chromosome 15 a pu être mise en évidence chez certaines familles qui présentent des cas de dyslexie. (Delahaie, 2009 : 75). Il semble aussi que certaines études, évoquées dans l'article de Michel Habib, ont montré que d'autres chromosomes pouvaient être responsables de ce trouble. Néanmoins, ce neurologue rejette la thèse de l'existence d'un gène de la dyslexie.

Il s'avère également que les hormones pourraient jouer un rôle, plus particulièrement les hormones masculines. En effet, la dyslexie touche davantage de garçons que de filles.

Ainsi, diverses théories sont avancées pour tenter de trouver une origine médicale à la dyslexie mais aucune, encore aujourd'hui n'a été avérée. D'autres études proposant de nouvelles causes possibles sont également en cours, mais elles n'ont pas été évoquées ici étant donné leur caractère invalidé.

Deux causes sont ainsi envisageables pour expliquer ce trouble. Nous allons voir maintenant les signes visibles et concrets qui peuvent présager une dyslexie.

f) Comment dépistons-nous ce trouble ?

Même si, nous le verrons plus tard, les enseignants ne sont pas formés face à ces troubles langagiers, il convient de dire qu'ils jouent un rôle dans le repérage de la dyslexie. En effet, les professeurs des écoles sont les premiers à pouvoir soupçonner ce trouble en remarquant quelques signes d'alerte au sein des apprentissages, indices éventuels de dyslexie (Augade, 2000 : 15). Le bilan médical réalisé à l'âge de 4 ans et 6 ans à l'école primaire peut également repérer certains signes.

Quels sont les signes qui peuvent supposer une dyslexie ? Plusieurs éléments peuvent effectivement alerter l'enseignant d'un éventuel trouble du langage. Dans l'ouvrage *Mon enfant souffre de troubles du langage et des apprentissages*, écrit par la journaliste Avigal Amar-Tuillier, il est précisé que dès la maternelle, certains signes peuvent envisager d'une future dyslexie : un retard de langage important, une mauvaise prononciation des phonèmes. Des complications lors de la grossesse ou un accouchement prématuré pourraient également engendrer une certaine prédisposition de l'enfant face à la dyslexie. Cela ne pourra cependant être avéré que durant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et en particulier à la suite d'un bilan orthophonique.

A l'école élémentaire, des difficultés au niveau du déchiffrage de sons, de la mémorisation, de l'orthographe mais également des inversions, des confusions, des omissions de lettres, peuvent être des signes de dyslexie.

Comment remarquer un enfant susceptible d'être dyslexique ? (Extrait d'un article intitulé « La Dyslexie » écrit par l'association APEDYS Nord/Pas de Calais)

- Difficulté dans les pré-requis de lecture (exemple : découpage de syllabe...)
- Difficulté au niveau de la conscience phonologique
- Retard de langage
- Inversions et confusions de lettres, de syllabes ou de mots
- Difficulté à déchiffrer les sons complexes
- Mauvaise orthographe
- Lenteur excessive dans toutes les tâches

- Difficulté à retenir des poésies, des tables de multiplication
- Mauvaise mémoire immédiate
- Mauvais repérage dans le temps (passé, présent, futur)
- Difficulté d'organisation personnelle (cartable, trousse...)

Si ces difficultés se présentent sur le long terme et deviennent récurrentes pour l'enfant, l'enseignant pourra conseiller aux parents de réaliser un bilan chez un orthophoniste.

L'enseignant évoque sa suspicion de dyslexie aux parents en les guidant vers un orthophoniste dans le but de réaliser un bilan. **ANNEXE 1.** (Voir également **ANNEXE 5** pour constater sous quelle forme se présente le bilan).

Cependant, le diagnostic ne pourra être posé que si d'autres points ont été écartés. En effet, il est essentiel de s'assurer que les difficultés éprouvées par l'enfant ne sont pas causées par un déficit intellectuel. (Rappelons que le dyslexique possède un Quotient Intellectuel (QI) « normal »). Ce dernier point est alors vérifié par un test psychométrique, effectué par le neuropsychologue, lequel déterminera des éventuels troubles de l'attention. Tous les bilans et tests réalisés par l'enfant sont ensuite envoyés au neuropédiatre, qui complétera le dossier⁷ avec une analyse du développement de l'enfant depuis sa naissance, afin d'effectuer, notamment, toute demande d'aménagement scolaire. L'orthophoniste proposera ensuite une rééducation adaptée à l'enfant en fonction de ses divers besoins et de ses compétences.

La dyslexie ne pouvant être réellement avérée, comme nous l'avons vu, qu'à partir de deux années d'apprentissage, au cours du CE1 puis du CE2, j'ai souhaité mener mon étude sur le cycle 3, appelé « cycle des fondamentaux », où les élèves en question seront clairement identifiés dyslexiques.

L'étude en question va porter sur une activité récurrente à l'école élémentaire, qui exige une attention très importante sur l'orthographe pour tous les élèves, et davantage pour les dyslexiques : la dictée.

⁷ Un bilan orthoptiste pourra être également nécessaire pour certains enfants.

II) Au niveau de notre recherche :

a) Le choix de l'activité d'écriture : la dictée traditionnelle :

Nous avons donc vu que l'enfant dyslexique était confronté à une dysorthographe. Par conséquent, sa manière d'orthographier les mots est incorrecte.

Durant la scolarité, une activité en particulier ne s'articule qu'autour de l'orthographe des mots. Il s'agit bien sûr de la dictée. Nous avons tous connu la situation de dictée où la correction était tant redoutée, la notation si « sévère » puisque tous les mots devaient être correctement orthographiés, les accords effectués et les accents mis dans « le bon sens ».

La dictée, déjà très appréhendée par les élèves sans problème particulier, est fréquemment vécue comme un cauchemar pour les dyslexiques. Ces derniers rencontrent de graves difficultés pour orthographier et nous, enseignants, allons les évaluer sur cela. Que pouvons-nous faire pour l'éviter ?

Il existe plusieurs types de dictées. Voici quelques exemples de celles les plus utilisées à l'école élémentaire⁸ :

Type de dictée	Méthode de travail	Fonctionnement
La dictée traditionnelle	Individuel	L'enseignant dicte un texte nouveau sans l'avoir étudié auparavant.
La dictée préparée	Individuel	Les principales difficultés de la dictée ont été précédemment analysées avec les élèves.
La dictée à choix multiples	Individuel	On propose différents choix sur un élément complexe (orthographe, conjugaison...)
L'autodictée	Individuel	Un petit texte est donné aux élèves. Ils doivent

⁸ <http://ressources-crpe.com/download.php?pg=151&lng=fr>

		l'apprendre et retenir l'orthographe des mots et les différents accords. Puis, ils doivent restituer le texte dans sa totalité.
La dictée semaine	Individuel	Chaque jour, on travaille un point essentiel de la dictée qui aura lieu en fin de semaine. Par exemple : - 1 ^{er} jour : le vocabulaire - 2 ^{ème} jour : la conjugaison - 3 ^{ème} jour : les accords.
La dictée avec liste	Individuel ou en groupe	Quelques jours avant de procéder à la dictée, on donne aux enfants une liste avec le vocabulaire qui sera nécessaire.
La dictée négociée	En groupe	Le professeur dicte un texte, puis les enfants doivent se mettre d'accord afin de rendre un écrit sans erreur.
La dictée de phrases en course	Individuel	L'enseignant écrit des phrases sur les parties mobiles du tableau. Les élèves doivent retenir sans erreur les phrases. Le tableau est retourné, les enfants recopient. Le premier qui a tout recopié sans erreur a gagné.
La dictée de mots	Individuel	L'enseignant dicte des nouveaux mots appris

		précédemment.
La dictée dialoguée	Collectif et individuel	Le maître dicte une phrase puis discute des éventuelles difficultés présentes.

Fig. 3 : Typologie des dictées

Par le biais de ce récapitulatif, nous voyons que de multiples dictées existent, dont certaines sont clairement éloignées de la dictée traditionnelle. Certaines d'entre elles, nous le verrons plus tard, vont pouvoir servir de base afin d'apporter des adaptations dans l'activité de dictée.

En 2005, une étudiante de l'IUFM de Nîmes s'est intéressée à la dictée traditionnelle. Elle précise que cette dictée est un exercice dont le seul objectif est de « mettre l'orthographe » (Cher, 2005 : 8). Autrement dit, selon elle, la dictée est une méthode ne faisant travailler que la mémoire orthographique des élèves pour l'écriture des mots mais en aucun cas elle ne leur permet de réfléchir réellement sur la langue.

Ainsi, si la dictée traditionnelle ne suscite pas une réelle interrogation des élèves sur la langue, il n'en est pas de même pour les dyslexiques où le moindre mot à déchiffrer, puis à transcrire, présente une réelle difficulté. Les enseignants utilisent généralement ce type de dictée pour vérifier les notions acquises des élèves. Par conséquent, je souhaite trouver des moyens ou voir si des professeurs des écoles possèdent des astuces pour permettre aux dyslexiques de réaliser ce type de dictée sans pour autant être désavantagés.

Afin de poursuivre notre recherche, il convient d'envisager les différents travaux déjà réalisés sur le thème de la dyslexie, plus précisément sur des propositions d'adaptations pédagogiques.

6) Etat de la recherche sur ce sujet :

De nombreux ouvrages abordant les troubles de l'apprentissage, notamment la dyslexie, ont été publiés. Une multitude de médecins spécialisés et d'orthophonistes se sont intéressés à ce sujet, ce qui nous permet d'avoir un large champ d'investigation théorique.

En revanche, nos recherches bibliographiques (ouvrages généraux, spécialisés et les sites Internet) nous ont montré qu'il n'y a pas vraiment eu d'étude concrète sur le sujet sur lequel nous travaillons. Seules quelques pistes pour orienter les enseignants en ce qui concerne la dyslexie, l'intégration scolaire d'enfants atteints par ce trouble, et éventuellement quelques mesures scolaires à prendre existent dans quelques articles, mais cela reste très restreint. Les ouvrages sur la dyslexie abordent particulièrement les origines de ce trouble, mais cela s'oriente immédiatement vers un domaine médical ou paramédical plutôt complexe.

Toutefois, il existe un ouvrage intitulé *100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques*. Comme le titre l'indique, il propose différentes astuces destinées aux enseignants ayant un dyslexique dans leur classe. C'est un livre qui rassemble beaucoup d'idées facilement applicables par les professeurs.

Il est cité sur un site Internet belge évoquant les troubles d'apprentissage et d'attention, un ouvrage intitulé « Enseigner aux élèves avec troubles d'apprentissages » de Gaétane Chapelle. D'après le titre, je présume que ce livre pourrait beaucoup m'apporter pour ma recherche, cependant, je n'arrive pas à le trouver en France. Apparemment, il n'est plus publié et n'est pas disponible dans les bibliothèques, ce qui m'a empêché de l'obtenir.

L'association APEDYS m'a informé qu'un ouvrage publié par le CRDP de Lille abordait mon thème de recherche au niveau du collège et du lycée. Cet ouvrage intitulé *Aider l'élève dyslexique au collège et au lycée, propositions d'aménagements pédagogiques*, coordonné par Dominique Crunelle, propose des pistes pédagogiques aux professeurs selon leurs disciplines enseignées. Ainsi, différencier les méthodes et aider le dyslexique à compenser ses difficultés sont des éléments très importants pour le parcours scolaire de l'enfant, même après l'école élémentaire.

D'autre part, signalons que pour les enseignants, les troubles du langage au sens large (écrit ou oral) ne sont pas bien connus. Il apparaît nettement que les enseignants ne se rendent pas bien compte des difficultés rencontrées par les dyslexiques, et souhaiteraient avoir une formation spécifique à ce sujet afin d'être mieux préparés. En novembre 2010, dans le cadre d'un stage en école, j'ai assisté à une animation pédagogique de professeurs. Cette réunion traitait du thème intitulé *Des enfants à besoin particulier* ; englobant alors notre champ d'étude. J'ai pu constater que les professeurs n'avaient que trop peu d'informations concernant les éventuels papiers administratifs et les aménagements possibles. Ils étaient « perdus » (selon leurs propres dires), et conscients de leurs lacunes

face à un trouble de plus en plus reconnu. Ainsi, il paraît évident que les maîtres ne reçoivent pas la formation adéquate pour envisager une pédagogie propre aux dyslexiques. C'est à eux seuls de créer et de tester différentes méthodes qui pourraient être susceptibles de convenir.

Pour rendre compte de la dyslexie aux professeurs et dévoiler le handicap que cela engendre, l'association APEDYS propose aux enseignants de réaliser un exercice rédigé en « langage dyslexique » tel que celui qui suit.

Vous êtes en CE1, résolvez ce problème en moins de 10 minutes :

Extrait du site : <http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=296>

Monsieur etma damare novon deupari achameau nit. Ladisten cet deux 600 Km lavoix tureconso me 10 litr rausan quil aumaître. Ilfocon thé 18€ deux pé âge d'aux taurou tet 8€ dere papour désjeu néleumidit. Les sens kou tes 1€ leli treu ilpar ta 8 eureh. Kélai laconso mas siondes sans ? Quélai ladaipan setota lepour levoiaje ?

(Voir « traduction » **Annexe 2**)

Ma recherche sur ce sujet pourrait ainsi permettre de réunir quelques idées convenant aux élèves dyslexiques et aisément applicables par les enseignants.

c) Méthodologie de ma procédure de recherche

:

Pour mener ma recherche, j'ai tout d'abord réalisé deux questionnaires (**ANNEXE 3 et 4**). Le premier était destiné à des professeurs des écoles de cycle 3, ayant (ou ayant eu) des dyslexiques au sein de leur classe. Le second l'était plus pour des orthophonistes.

Dans les deux cas, les questions abordées allaient du plus général au plus particulier. En effet, ces questionnaires « entonnoirs » me paraissaient les plus pertinents pour amener progressivement mon sujet de mémoire. Aussi, les premières questions ont leur importance puisqu'elles permettent de poser le cadre et le thème du questionnaire.

Le choix des destinataires m'a semblé évident. Il fallait interroger des enseignants, étant donné que mon mémoire s'oriente essentiellement du côté professoral, face à des élèves dyslexiques, qui sont suivis par des orthophonistes. Une certaine logique découle du fait que ces deux professions sont liées par le trouble de la dyslexie : l'une tente de l'intégrer

au mieux dans une classe ordinaire en lui apportant des savoirs mais également des compensations, l'autre, mène avec l'enfant une rééducation tout en lui redonnant une confiance en soi.

La diffusion de ces questionnaires fut aisée, grâce à mes contacts que j'avais déjà avant la procédure de recherche. Ils ont d'ailleurs eux-mêmes transféré ces questionnaires à leurs collègues. Toutefois, le plus complexe fut dans la récupération des réponses. Dans tout ce que j'ai distribué, à peine la moitié m'a été rendu. Ceci n'a pas empêché de traiter de manière pertinente les données obtenues et de réfléchir au sujet même de mon mémoire à savoir les adaptations pédagogiques que nous pouvons mettre en place pour des élèves dyslexiques.

Ces questionnaires ont ainsi pu dévoiler le rapport qu'entretient un professeur des écoles face à un élève dyslexique et les actions instaurées pour l'aider à compenser ces difficultés.

J'ai ensuite rencontré une orthophoniste libérale qui m'a présenté les différentes dyslexies existantes afin que je comprenne bien les difficultés que ces enfants ressentent. Elle m'a fourni de nombreux documents sur ce sujet, notamment un bilan orthophonique anonyme pour montrer la manière dont cela se présentait (**ANNEXE 5**) et également des productions écrites d'un de ses patients, afin que je puisse observer l'importante dysorthographe.

Par la suite, j'ai pris contact avec l'association APEDYS du Nord (Association de Parents d'Enfants DYSlexiques) de Lezennes (59). Les membres de cette association ont accepté de me recevoir, ravie de voir que le monde éducatif, en particulier les futurs enseignants, s'intéressait à ce trouble « DYS ». Ils m'ont tout d'abord présenté leur association ; qui vient en aide aux familles dont un membre est atteint de dyslexie afin de leur expliquer en quoi consiste ce trouble, de les rassurer (en effet, certains parents se sentent coupables), de leur dire que cette « différence » n'empêchera pas pour autant la réussite scolaire de leur enfant puisque des aménagements existent. Ils précisent régulièrement pour dédramatiser que de grands hommes comme Albert Einstein ou Léonard de Vinci étaient eux-mêmes dyslexiques.

Cet entretien a été très intéressant puisque cette association existe en parallèle des orthophonistes et des enseignants. Il m'a donc permis de voir la vision de parents par rapport à ce trouble. Les membres d'APEDYS ont tenté de m'expliquer le sentiment des

enfants dyslexiques face à leur situation de handicap, en particulier en ce qui concerne le regard venant de leurs camarades. Ils m'ont fourni de nombreux documents concernant ce trouble du langage afin que je puisse avoir le maximum d'informations.

III) Mes résultats.

Les entretiens que j'ai menés et les questionnaires que j'ai pu faire circuler auprès des professeurs des écoles et des orthophonistes m'ont permis de comprendre de nombreux éléments quant à l'intégration de l'enfant dyslexique au sein de la classe, ses difficultés et ses souffrances ainsi que les aménagements possibles.

Dans un premier temps, il ressort des questionnaires (tant ceux des professeurs des écoles que des orthophonistes) que le manque de formation ET d'informations sur les troubles du langage et des apprentissages n'est pas négligeable. (Selon 60% des orthophonistes interrogés et 100% des professeurs des écoles interrogés).

Les orthophonistes regrettent que les enseignants ne soient pas davantage avertis par ces troubles durant leur formation, troubles tout de même récurrents (Rappelons que 1 à 8% d'enfants d'une classe d'âge sont touchés par la dyslexie (Nadolski et Nocera, 2007 : 5)). Les professeurs sont également conscients de ne pas être suffisamment formés pour adapter leur enseignement à de tels troubles. Même s'ils n'ont pas de formation proprement dite à l'IUFM, il n'en reste pas moins que certaines réunions pédagogiques peuvent porter sur ce thème en évoquant les enfants « à besoin particulier ». Ainsi, les enseignants peuvent prendre connaissance de ces troubles et connaître les dispositifs à mettre en place. L'APEDYS a signalé que certains membres de cette association avaient déjà réalisé des conférences au sein des IUFM pour présenter la dyslexie et en quoi ce trouble se répercutait sur le cursus scolaire de l'enfant. Mais avoir connaissance de la dyslexie et avoir un élève dyslexique dans sa classe sont deux éléments totalement différents.

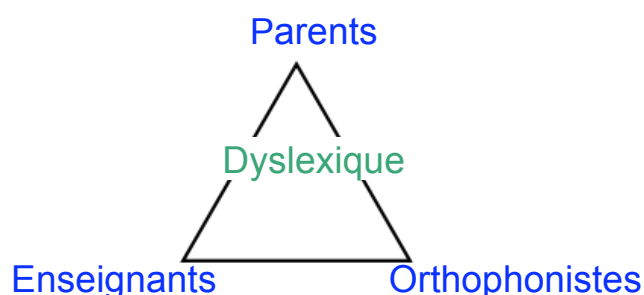
Ensuite, les questionnaires ont montré que certains orthophonistes regrettaient le manque de collaboration avec les enseignants (Selon 80% des orthophonistes interrogés). Outre le fait que l'enfant est acteur de sa prise en charge, la réussite et le suivi de celui-ci dépendent d'une étroite coopération entre les parents, le professeur et l'orthophoniste. Certains praticiens ont reconnu n'avoir jamais contacté l'enseignant, l'avoir rencontré une unique

fois à l'occasion d'une réunion à l'école alors que d'autres les joignent régulièrement par téléphone et participent activement aux réunions concernant l'enfant rééduqué.

Il ressort toutefois que les rencontres orthophonistes/professeurs des écoles seraient très salutaires, mais néanmoins difficiles à effectuer étant donné que les disponibilités de chacun ne sont pas forcément les mêmes et les déplacements des praticiens ne sont pas pris en charge dans la démarche de rééducation.

Néanmoins, les parents peuvent être le lien qui unit le professeur des écoles et l'orthophoniste. En effet, il semble préférable que les parents communiquent à l'enseignant le bilan orthophonique et les comptes-rendus mais également les tenir informer de l'avancée de la rééducation (75% des professeurs interrogés souhaiteraient en avoir connaissance). Ainsi, ce dernier aura connaissance de la situation de l'enfant par rapport à son trouble. Une orthophoniste a d'ailleurs suggéré la mise en place d'un cahier de liaison entre l'enseignant et ce dernier, ce qui permettrait tout de même un partage et un contact entre ces deux personnes, importantes dans le parcours du dyslexique.

Sur ce point, l'APEDYS annonce d'ailleurs que les parents ont besoin de soutien et que cette collaboration est essentielle pour eux afin de sentir leur enfant soutenu et suivi. Le dyslexique est au cœur de cette coopération entre les parents, les enseignants et les orthophonistes. L'association résume cette idée au sein de ce schéma :



Un travail efficace ne peut se faire si ces trois éléments ne travaillent pas de concert autour de l'enfant.

Les recherches ont montré également l'importance de mettre en place un dispositif tel que le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), dispositif relevant de la MDPH, d'où la nécessité d'un diagnostic. En effet, il s'agit d'un document qui reconnaît que l'enfant en

question se trouve en situation de handicap et qu'il peut rencontrer certaines difficultés. Par conséquent, l'établissement scolaire est au courant de la situation de l'enfant. Le maître référent, son enseignant, l'orthophoniste et la famille élaborent de ce fait un projet personnalisé, adapté à sa situation handicapante, pour suivre au mieux les apprentissages.

Ce PPS permet de prévoir différents éléments pour répondre aux besoins de l'élève :

- les adaptations scolaires possibles
- les mesures d'accompagnement (exemple : intervention d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS)).
- La mise à disposition de matériels spécifiques (exemple : ordinateur...).

Ces procédures ont pour objectif de compenser les difficultés de l'enfant, et donc d'en amoindrir l'impact psychologique.

L'association APEDYS a d'ailleurs porté une attention particulière sur la souffrance de l'enfant dyslexique. En tant qu'enseignant, il est essentiel de comprendre ce que ressent cet élève. Effectivement, le dyslexique a beaucoup de difficultés à accepter son trouble et les conséquences que ce dernier provoque. Il se sent différent des autres et ceci peut être accentué par une moquerie de la part de ses camarades quant à son orthographe par exemple.

Aussi, s'il n'a pas encore été repéré comme enfant possédant un trouble du langage, l'enseignant peut penser à un manque de persévérance, de concentration ou un manque de travail. Ceci peut le décourager fortement : alors qu'il travaille plus que ses copains, il a tout de même de moins bons résultats. Ici encore, nous pouvons rappeler l'importance de la collaboration entre l'orthophoniste, le professeur des écoles et la famille. En appelant l'enseignant, le praticien peut ainsi apporter une explication aux difficultés de l'élève.

Le dyslexique a conscience de ne pas être « comme les autres ». Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne peut suivre sa scolarité dans une classe ordinaire. Bien au contraire. Mais pour intégrer au mieux cet élève, mes entretiens ont montré qu'il était fortement conseillé d'expliquer la dyslexie au reste de la classe (100% des orthophonistes interrogés). Le but n'est surtout pas d'insister clairement sur le trouble mais de montrer que tel élève apprend autrement, de façon différente. L'association APEDYS sollicite en particulier que l'explication vienne de l'enfant lui-même. Ainsi, ce dernier utilisera ses propres mots pour dévoiler les difficultés qu'il peut rencontrer et sera davantage compris par ses camarades.

L'enseignant peut ensuite procéder à la lecture de l'ouvrage intitulé *Le tiroir coincé*, écrit par Dr Anne-Marie Montarnal. Il s'agit d'un album abordant de manière amusante la dyslexie et les effets de ce trouble sur la lecture et l'écriture.

Lire ce livre à la classe peut être un très bon moyen pour mettre en évidence les difficultés du dyslexique mais qu'il est aussi intelligent que les autres. Il est essentiel de dédramatiser la situation du dyslexique afin de ne pas le stigmatiser, ni empêcher sa réelle intégration dans la classe et plus largement dans l'école.

Au niveau des apprentissages, l'enseignant doit également éviter de souligner sans cesse les erreurs du dyslexique, qui pourrait le rendre mal à l'aise voire « honteux ». Il faut bien comprendre que l'enfant qui présente ce trouble juge sa situation comme une injustice : il fournit davantage de travail pour des résultats médiocres. A l'opposé, il faut le valoriser au maximum et souligner ses progrès !

Les enseignants et les orthophonistes que j'ai rencontrés ou qui ont eu la gentillesse de répondre à mes questionnaires, ont suggéré quelques astuces qui peuvent aider des dyslexiques dans la classe et ce, quelque soit la discipline envisagée.

Le premier élément à prendre en compte est la situation spatiale de l'enfant dans la salle de classe. Le dyslexique peut être très rapidement déconcentré, c'est pour cela qu'il est intéressant de le placer à côté d'un élève calme, au premier rang, face au tableau. Cette place est stratégique puisqu'il n'aura aucune gêne pour voir le tableau et il sera bien en face du professeur : il pourra de ce fait l'écouter attentivement. Cette situation est également intéressante pour le maître d'école puisqu'il aura un regard plus attentif sur cet élève.

Il est également fortement conseillé d'expliquer à l'oral les consignes. En effet, le dyslexique, nous l'avons déjà vu, rencontre des difficultés dans le déchiffrage, la transcription des mots et la compréhension. Ainsi, s'il n'arrive pas à lire et à comprendre ce qui lui est demandé, il y a peu de chance que l'exercice soit bien réalisé. Oraliser les consignes peut être très bénéfique pour l'enfant. Cependant, il ne faut le « noyer » de reformulation mais au contraire lui laisser du temps d'une répétition mentale : un individu se redit mentalement ce qu'il vient d'entendre pour « l'enregistrer ». L'enseignant peut ensuite lui demander de reformuler, à sa manière, ce qu'il doit faire pour s'assurer de la bonne compréhension.

De part leur dysorthographe importante, il faut limiter le travail sur des textes que l'enfant a écrit lui-même. Ce sera une production composée de multiples erreurs et l'enfant aura tendance à mémoriser les mots mal orthographiés. Il est alors judicieux de proposer le texte photocopie imprimé dans une écriture aérée. La même chose peut être réalisée pour les leçons. Si le temps le permet, il serait intéressant également que l'enseignant prenne quelques minutes pour relire avec son élève la leçon qui devra être apprise.

Un code couleur pourra être utilisé pour indiquer visuellement le début d'une nouvelle phrase :

Nous sommes 28 dans notre classe. Il y a plus de garçons que de filles. A la récréation, nous jouons tous ensemble. Quand la sonnette retentit, nous nous rangeons devant la porte.

ou le saut à la ligne :

Nous sommes 28 dans notre classe. Il y a plus de garçons que de filles. A la récréation, nous jouons tous ensemble. Quand la sonnette retentit, nous nous rangeons devant la porte.

Un système de tutorat peut très bien s'installer dans la classe. Le camarade assis à côté de lui jouera le rôle de secrétaire : il aura la charge de lui lire les consignes et pourra écrire les leçons ou les devoirs. Cette fonction insinue un travail supplémentaire pour le tuteur : de ce fait, peu de parents et peu d'élèves acceptent, et ce rôle peut d'ailleurs le freiner dans ses propres apprentissages.

Pour la lecture, le dyslexique pourra bénéficier d'un cache. Cet outil très simple à fabriquer soi-même lui permettra d'avoir des repères de lignes lors d'une lecture d'un texte sans couleur.

Aussi, si cela est possible, le professeur peut créer la leçon, non pas sous forme textuelle, mais en privilégiant des schémas, des images explicatives (Gombert, 2003, page 14) : ce sera beaucoup plus facile de comprendre la notion sous ces formes plutôt qu'en « bloc de mots », et la mémorisation n'en sera que facilitée.

De plus, il est possible d'utiliser une clé USB. L'enseignant y mettra ainsi toutes les leçons du jour, proprement organisées, et l'enfant pourra les apprendre calmement chez lui. Dans cette même idée de mettre à profit les TICE comme élément d'aide, certaines écoles utilisent internet afin de mettre en ligne les devoirs et les cours dans un environnement numérique de travail, accessible par tous les parents d'élèves.

Si le PPS le prévoit, l'enfant dyslexique peut utiliser un ordinateur afin de noter ses cours. Même si la correction orthographique laisse à désirer en ce qui concerne certaines règles de français, l'utilisation de cet outil peut lui apporter beaucoup. Effectivement, cela peut permettre un allègement de l'acte graphique au profit d'une mobilisation des idées et de l'imaginaire. Aussi, le traitement de texte ne prend pas en compte le sens de la phrase. Par conséquent, l'enfant dyslexique devra tout de même fournir un travail de réflexion quant à l'écriture des mots, les homophones, les tournures de phrases... Par exemple, s'il écrit sur son ordinateur « la princesse rentre dans le chapeau » au lieu de « la princesse rentre dans le château », le traitement de texte ne considérera pas cela comme une erreur puisque la syntaxe est correcte. Il existe toutefois des logiciels spécifiques adaptés aux dyslexiques qui proposent, en fonction du contexte, une liste de mots se rapprochant du terme entré par l'élève (Reid, 2010 : 127).

Pour des travaux de productions d'écrits, l'élève peut avoir recours à la dictée vocale. Ainsi, il énonce son devoir à son ordinateur sans se préoccuper de l'orthographe, des accords... (Reid, 2010 : 164).

Ces logiciels⁹ nécessitent tout de même une certaine maîtrise de l'enfant. Ainsi, il devra suivre des séances d'apprentissage pour se familiariser avec ce matériel grâce à l'aide d'un ergothérapeute. Dans la classe, l'utilisation de l'ordinateur nécessite une autonomie de l'élève : il doit pouvoir l'installer seul et connaître plusieurs éléments informatiques pour accéder au fichier dont il a besoin, enregistrer ses travaux etc.

Pour les évaluations, il est également essentiel de prendre en compte les difficultés de l'enfant dyslexique. Le professeur peut supprimer quelques questions du sujet. L'orthographe ne doit pas être sanctionnée si ce n'est pas ce domaine qui est évalué. L'idéal étant bien sûr d'évaluer à l'oral les connaissances de l'élève : il sera plus à l'aise et donc moins stressé.

⁹ Pour utiliser ces logiciels dans le cadre d'aménagements scolaires, une reconnaissance « situation de handicap » est nécessaire par la MDPH.

Dans tous les cas, le professeur doit éviter de mettre en évidence les erreurs commises, notamment en corrigeant « trop » en rouge, couleur très voyante sur une copie. L'ouvrage de Gavin Reid précise que « les enfants dyslexiques savent bien que l'orthographe est problématique pour eux, et il n'est pas nécessaire d'insister continuellement sur ce point ». Il est du ressort du professeur d'aider l'élève dyslexique à répartir son temps et d'autoriser qu'il réponde dans le désordre. Le dyslexique ne sait pas bien s'organiser et bloque facilement sur la moindre difficulté. Rassurer et motiver l'élève est donc primordial afin qu'il puisse réaliser au maximum son évaluation.

Nous venons de voir des adaptations qui peuvent être mises en place pour les dyslexiques, quelle que soit la discipline. Désormais, nous allons proposer des adaptations pour aider l'enfant dyslexique durant la dictée.

a) Les adaptations pédagogiques qu'un enseignant peut mettre en place pour la dictée.

Depuis la loi du 11 février 2005, les enfants dyslexiques ont la possibilité de suivre leur scolarité en classe ordinaire. La dyslexie étant considérée comme situation handicapante, une différenciation et des compensations doivent se mettre en place pour éviter à l'élève d'être lésé dans les apprentissages. C'est ainsi que le professeur des écoles doit adapter ses enseignements et trouver des stratégies qui respectent la façon d'apprendre des dyslexiques. Nous pouvons alors parler d'adaptations pédagogiques.

Les adaptations pédagogiques sont « la rampe d'accès au savoir, le fauteuil aménagé pour connaître le bonheur d'apprendre à l'école » (Bosse, 2002). Il est du devoir de l'enseignant de venir en aide à cet enfant pour lui permettre une intégration et un accès au savoir normal. Nous avons vu précédemment plusieurs adaptations et différenciations possibles pour aider un élève dyslexique à l'école, quelle que soit la matière.

Désormais, nous allons nous intéresser aux adaptations pédagogiques que les professeurs des écoles peuvent mettre en place pour aider les dyslexiques dans le processus de dictée (cf « Le choix de l'activité d'écriture » page 16).

Les questionnaires que j'ai fait passer aux professeurs des écoles et orthophonistes m'ont permis de recueillir un certain nombre d'astuces et d'adaptations facilement réalisables au sein de la classe.

Il faut tout de même signaler qu'il est difficile pour les enseignants d'envisager des adaptations pédagogiques pour chaque élève, en particulier pour ceux relevant d'un trouble du langage écrit. Des astuces simples applicables à tous les enfants en difficultés face à la lecture et l'écriture, dyslexiques ou non, peuvent dans un premier temps être mises en place. Progressivement, il sera possible d'installer des adaptations précises en faveur des enfants atteints par le trouble en fonction de la prise de conscience des difficultés.

Nous allons tenter d'en répertorier un maximum afin d'offrir aux enseignants, susceptibles de rencontrer un enfant dyslexique durant leur carrière, différentes pistes pour soulager cet élève de sa détresse en orthographe durant la dictée.

Avant d'apporter des solutions possibles, il convient d'aborder brièvement le rapport d'un enfant dyslexique face à l'acte d'écriture. D'après les questionnaires qui me sont parvenus, les professeurs des écoles et les orthophonistes sont d'accords pour dire que le dyslexique n'aime pas écrire (Selon 75% des professeurs interrogés et 60% des orthophonistes interrogés – 40% de ces derniers n'utilisent pas l'expression « ne pas aimer » mais ont préféré dire que l'écriture le « dérangeait »).

L'enfant atteint par ce trouble va tout faire pour éviter cet acte ou va vouloir le compenser. Il a conscience de ses difficultés à traiter le langage écrit et à transcrire les mots, par conséquent l'activité d'écriture va être pour lui une situation délicate. Quoi qu'il fasse, il sait pertinemment qu'il y aura des erreurs. Nous pouvons facilement imaginer la frustration que ce genre d'activité engendre. Mais étant scolarisé dans une classe normale, il doit suivre globalement les mêmes activités que les autres. C'est ici que les adaptations pédagogiques entrent en jeu.

Une orthophoniste que j'ai rencontrée a précisé qu'il serait judicieux, avant d'adapter l'activité de dictée aux dyslexiques, de donner des méthodes d'apprentissage. En effet, en général, les enfants ont des difficultés à apprendre efficacement leurs leçons. Moi-même j'ai suivi des élèves (dépourvus de troubles spécifiques) qui pensaient qu'en lisant juste une seule fois, ils connaissaient leurs leçons ! L'enseignant pourrait de ce fait aider les

élèves dyslexiques pour envisager l'apprentissage « par cœur », ce qui est essentiel dans la mémorisation de l'orthographe d'usage. Pour la travailler, l'enseignant pourra expliquer une méthode favorable pour les élèves dits auditifs, qui consiste à épeler des mots. En faisant cela régulièrement, il pourra mémoriser comment tel mot s'écrit et comment le verbaliser.

Nous pourrions également proposer une seconde « méthode » pour aider l'enfant à mémoriser l'orthographe lexicale. Il faut lui expliquer que nous observons avec attention comment un mot est orthographié, nous le cachons en essayant de le visualiser « dans sa tête », et ensuite nous réessayons de le retranscrire, jusqu'à obtenir le mot correct (cela est particulièrement idéal pour les élèves dits « visuels »). C'est en quelque sorte de l'apprentissage par essai, par tâtonnement. Toutefois, pour certains élèves, copier un certain nombre de fois un mot ne sera pas nécessairement concluant et ne l'aidera pas à retenir le terme.

Si déjà le dyslexique possède quelques méthodes pour tenter de travailler et de retenir l'orthographe des termes, cela peut être un bon début pour amorcer le travail préalable à la dictée.

La dictée nous semble être une activité figée destinée à vérifier l'orthographe, les accords, l'application de règles... Nous l'avons vu, l'acte d'écrire représente une épreuve terrible et repoussante pour le dyslexique, victime de sa dysorthographe.

Généralement, les enfants rencontrent moins de difficultés lors de la dictée de mots. En effet, la dictée classique exige davantage d'efforts de la part des élèves. Ces derniers doivent être attentifs à la conjugaison, à l'orthographe, à la grammaire mais aussi à la ponctuation... ils se retrouvent alors en surcharge cognitive.

Grâce à nos recherches, à nos entretiens effectués et aux questionnaires transmis, nous allons mettre en évidence différentes adaptations et petites astuces dont peuvent bénéficier les professeurs.

Il faut néanmoins signaler que ces idées sont dites « globales » et il conviendra à chaque enseignant de se l'approprier à sa manière en fonction du degré de dyslexie de l'élève en question.

Voici des adaptations pédagogiques, dont certaines ont été inventées par des professeurs des écoles ou proposées par des orthophonistes ou des médecins.

Si par la suite, je souhaite poursuivre mes recherches dans ce domaine, il sera tout à fait possible d'étoffer cette « liste » de propositions.

Dans un premier temps, c'est la dictée traditionnelle en elle-même qui va être modifiée pour être adaptée à l'élève dyslexique :

- Réduire la longueur de la dictée pour l'élève concerné.

Ceci va permettre à l'enfant d'avoir un temps plus long pour se relire et tenter de se corriger.

Au cours de la dictée, l'enseignant fera donc signe à l'élève de s'arrêter et de prendre un moment pour analyser sa production, les autres élèves continueront l'exercice.

Il s'agit d'une différenciation fréquemment utilisée dans les classes pour les élèves présentant des difficultés dans leurs apprentissages sans pour autant présenter de troubles spécifiques.

Toutefois, il faut s'assurer que cela peut être bénéfique pour le dyslexique. En effet, ce temps supplémentaire pour la relecture peut le mettre en situation de stress et pourra ajouter des erreurs là où il n'y en a pas.

- Dictée flash

Cette dictée, proposée par un professeur des écoles, consiste à écrire le texte (qui sera dicté) au tableau. Collectivement, les élèves et l'enseignant vont l'étudier et vont mettre en évidence les difficultés les plus importantes. Puis, le texte est alors effacé et le maître dicte. Les élèves doivent être attentifs aux difficultés qui ont été présentées.

Pour le dyslexique, cette dictée peut être bénéfique, en particulier s'il est du type « visuel ». Il pourra ainsi, mémoriser facilement la graphie des mots, et tenter de les retranscrire correctement.

- Dictée à trous

Une différenciation est également possible en adaptant la dictée initiale en dictée à trous. Ainsi, les autres élèves réaliseront une dictée dite « traditionnelle », alors que l'enfant

dyslexique aura cette adaptation. Cette dernière consiste à donner un polycopié avec la dictée où il manque les mots étudiés pendant la semaine.

L'élève doit écouter ce que dit l'enseignant afin de pouvoir compléter sa phrase avec le terme entendu.

- Dictée à choix multiple

L'enseignant propose alors différents choix sur un élément complexe. Cette dictée peut porter l'attention tant sur l'orthographe que sur la grammaire... C'est à l'élève de choisir la réponse qui lui paraît la plus plausible.

Toutefois, l'enseignant devra veiller à ne pas mettre les mêmes mots avec une variante au niveau du graphème ou d'une lettre, exemple : château/chapeau.

D'autres éléments ne modifiant pas la dictée en elle-même sont également envisageables pour aider l'enfant dyslexique durant cette activité qui lui sera complexe.

- L'enfant copie toute la dictée mais l'enseignant n'évalue que le premier paragraphe.

Étant donné que l'enfant, même s'il est dyslexique, doit être confronté à l'écrit (l'écrit est partout et l'individu en a besoin dans toutes les disciplines), le professeur peut se mettre d'accord avec lui. L'élève doit faire son possible pour réaliser la dictée dans son ensemble, cependant, la notation ne portera que sur une partie bien déterminée de la dictée. Il ne devra, lors de la relecture, que se concentrer que sur quelques phrases, ce qui limitera la surcharge cognitive et une déconcentration trop rapide.

- Faire une notation positive.

L'évaluation classique pointant le nombre d'erreurs sur la copie peut être démotivante et vexante pour le dyslexique. Ainsi, l'enseignant va évaluer de façon inverse. Au lieu de noter en fonction des erreurs commises, il est possible de valoriser en comptabilisant les mots correctement orthographiés.

On félicitera alors les progrès remarquables de l'enfant au cours des semaines.

- Etablir un contrat entre le professeur des écoles et l'élève dyslexique.

Pour une activité de dictée (mais également pour toutes autres activités d'écriture), il est intéressant d'établir un contrat. Par exemple, pour telle dictée, l'enseignant précisera à l'enfant qu'il notera que les noms au pluriel. En fonction de ce qui aura été décidé par le maître, l'élève devra essayer de remplir le contrat en se concentrant sur le thème évalué.

- Elaborer une grille critériée pour l'enfant.

Il est très judicieux de réaliser une grille critériée sur laquelle l'élève peut se référer lors de la relecture. Cette grille sera composée des différents items à prendre en compte pour réussir la dictée, tels que :

- J'ai bien mis mes majuscules
- J'ai bien accordé mes mots au pluriel
- Je pense avoir bien orthographié les mots nouveaux de la semaine

Cette grille pourra rappeler à l'élève certains points importants et lui indiquer certaines pistes pour lui permettre de s'auto-corriger. Progressivement, il sera possible d'ajouter des critères, de plus en plus précis.

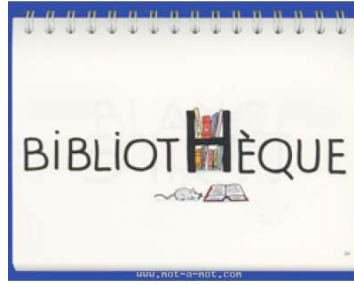
- Créer une réglette représentant les lettres proches.

Le dyslexique peut confondre les lettres visuellement proches (comme le « p » et le « q » ou le « b » et le d »). L'enseignant peut alors créer une petite réglette, que l'élève aura toujours sur sa table, représentant la « silhouette » de la lettre, un mot qu'il connaît et son illustration.

Exemple :

b ballon 

Un ouvrage, intitulé L'orthographe illustrée rédigée par Sylviane Valdois, propose des moyens mnémotechniques visuels permettant de mémoriser des orthographe complexes :



Ces images permettent de lier l'orthographe, la signification du mot sous une forme visuellement marquante pour le dyslexique.

- [Autoriser les listes de mots invariables durant la dictée.](#)

Le professeur peut également créer des petits mémos pour l'enfant sur lesquels seront inscrits des mots invariables courants comme les prépositions (à/de/par...), les conjonctions de coordination (mais/ou/et...), ou encore des conjonctions de subordination (lorsque/parce que...). L'élève aura ainsi le droit de les utiliser durant la dictée.

6) Les tests sur le terrain...

Il aurait été intéressant de pouvoir tester ces propositions dans des classes dans lesquelles un enfant dyslexique est scolarisé. Cela nous aurait permis de voir l'impact de ces adaptations sur l'élève et connaître si certaines d'entre elles sont plus efficaces que d'autres, ou compliquées à élaborer. En les testant, nous aurions pu les valider et donner un caractère officiel à ces propositions.

Malheureusement, par un manque évident de temps, il ne nous a pas été possible de les tester ou de les proposer aux professeurs des écoles, pour que eux puissent les essayer.

Toutefois, nous pouvons déjà affirmer que la dictée à trous doit représenter une adaptation efficace puisqu'elle a été proposée par une enseignante qui l'utilise régulièrement.

CONCLUSION

Notre étude a permis de dévoiler de nombreuses informations sur le trouble spécifique que représente la dyslexie. Un enfant dyslexique le sera toute sa vie et sera donc confronté à de multiples difficultés qu'il devra tenter de dissimuler ou de compenser du mieux qu'il peut. Cependant, des aides existent pour lui permettre le plus possible de suivre les apprentissages.

Ces aides peuvent être de divers ordres, mais ici, nous nous sommes concentrés sur les adaptations pédagogiques, autrement dit celles que nous pouvons installer au sein même de la classe.

Confronté à une importante dysorthographe, il nous a semblé intéressant de mener notre recherche sur une activité scolaire où justement l'orthographe était primordiale. La dictée était par conséquent le thème idéal.

Notre recherche a pu ainsi mettre en évidence quelques idées possibles pour adapter la dictée pour les enfants atteints de dyslexie. Pour être diffusées auprès des enseignants, il sera essentiel que ces propositions soient expérimentées afin d'être validées.

Ce travail que nous avons mené autour des adaptations pédagogiques au niveau de la dictée pourrait être élargi à d'autres disciplines. Ainsi, il serait intéressant de fournir des idées d'adaptations favorables à l'élève dyslexique, par exemple dans des matières scientifiques.

Aussi, les difficultés du dyslexique seront toujours à prendre en compte durant la scolarité au collège puis au lycée. Là encore, des dispositions pourront être installées pour tenter de l'aider.

De nouvelles difficultés apparaîtront avec la découverte de l'anglais. Le dyslexique ne maîtrise pas le système de sa langue maternelle et sera confronté à apprendre un nouveau code.

Table des annexes

Annexe 1 : Quelques mots sur le bilan et la rééducation orthophonique.....	37
Annexe 2 : « Traduction » du problème de mathématiques.....	38
Annexe 3 : Questionnaire transmis à des professeurs des écoles.....	39
Annexe 4 : Questionnaire transmis à des orthophonistes libérales.....	40
Annexe 5 : Exemple d'un bilan orthophonique réalisé par une orthophoniste libérale.....	41

ANNEXE 1

Qu'est-ce que le bilan orthophonique ? (Nadolski et Nocera, 2006, p.21) (Aide d'une orthophoniste libérale)

L'orthophoniste va réaliser une série d'évaluations sur le niveau de langage oral et écrit de l'enfant.

Le bilan orthophonique va permettre de :

- Vérifier la compréhension orale (dans le but d'écarter tout autre trouble)
- Mesurer la vitesse de lecture : pour cela l'enfant doit lire un certain nombre de mots dans un temps donné. L'orthophoniste peut ainsi savoir si l'enfant lit plutôt par assemblage ou adressage.
- Vérifier si l'enfant sait faire la correspondance image/mot
- Vérifier la compréhension en lecture
- S'assurer de la lecture de mots réguliers, de mots irréguliers (comme « monsieur ») ou des pseudo-mots (exemple : « polidu », afin de voir si l'enfant utilise la procédure de l'assemblage)

Puis, une fois ces tests effectués, l'orthophoniste connaît alors les difficultés rencontrées par l'enfant. Il va pouvoir proposer une rééducation adaptée, appelée « le projet thérapeutique ».

Quelques mots sur la rééducation orthophonique. (Nadolski et Nocera, 2006, p.22).

La rééducation va s'adapter, évidemment aux besoins de l'enfant, mais aussi à sa personnalité. L'orthophoniste va travailler tant sur les déficits écrits ou oraux que sur les apprentissages acquis en vue de les consolider. Il va lui proposer de travailler sur son trouble par le biais de diverses activités sans qu'il ne puisse se sentir en échec. La confiance entre l'orthophoniste et le patient est primordiale dans la réussite de la rééducation.

ANNEXE 2

« Traduction » du problème de mathématiques

Monsieur et Madame Renaud vont de Paris à Chamonix. La distance est de 600km et la voiture consomme 10 litres au cent kilomètres. Il faut compter 18€ de péage d'autoroute et 8€ de repas pour déjeuner le midi. L'essence coûte 1€ le litre. Ils partent à 8 heures.

Quelle est la consommation d'essence.

Quelle est la dépense totale pour le voyage ?

Extrait du site de l'APEDYS : <http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=296>

Annexe 3

Bonjour,

Actuellement en deuxième année de Master SMEEF option professorat des écoles à l'IUFM de Villeneuve d'Ascq, je prépare un mémoire sur la dyslexie.

Je travaille sur les différentes adaptations pédagogiques qu'un enseignant pourrait mettre en place pour venir en aide à un élève dyslexique (de cycle 3 (CE2, CM1, CM2), déjà diagnostiqué) lors d'activités de production écrite, en particulier la dictée.

Pourriez-vous prendre un peu de votre temps pour répondre à ces quelques questions ?

Merci beaucoup.

Charlotte GAMELIN.

- Est-ce la première année que vous avez un dyslexique dans votre classe ?
- Est-il suivi par un orthophoniste ? Bénéficie-t-il d'autres aides ? (AVS, ergothérapeute...)
- Avez-vous des contacts réguliers avec l'orthophoniste de l'élève en question ?
- L'orthophoniste vous conseille-t-il sur des dispositifs pédagogiques favorables à cet élève dyslexique ?
- Suivez-vous un stage ou une formation continue propre à ce handicap ?
- Est-il difficile de lui donner les mêmes activités que ses camarades ? Pourquoi ?

Et si oui, comment procédez-vous dans la majorité des cas ?

- Ressentez-vous une certaine moquerie de la part de ses camarades ? En avez-vous parlé avec les autres élèves de la classe ? Avez-vous expliqué le problème ?
- Avez-vous mis vous-même en place des remédiations pour cet élève ? Pouvez-vous me donner quelques exemples ?
- Comment réagit l'élève dyslexique lors d'une activité d'écriture, telle que la dictée ? (comportements, réactions, discours...)
- Pour la dictée, avez-vous adopté une « stratégie » (ou des aides) pour limiter les erreurs du dyslexique ?

Si oui, pouvez-vous me les expliquer ?

- Comment notez-vous la dictée d'un élève dyslexique ? Comment se compose votre grille d'évaluation ?
- Mettez-vous en place un contrat entre vous et cet élève lors d'une activité d'écriture générale ? d'une dictée ?
- Auriez-vous des idées pour aider des élèves dyslexiques en dictée, même si complexes ou fastidieuses à mettre en place ?
- Prenez-vous cet élève en soutien ? Rencontre-t-il d'autres difficultés par ailleurs ?

ANNEXE 4

Bonjour,

Actuellement en deuxième année de Master SMEEF option professorat des écoles à l'IUFM de Villeneuve d'Ascq, je prépare un mémoire sur la dyslexie.

Je travaille sur les différentes adaptations pédagogiques qu'un enseignant pourrait mettre en place pour venir en aide à un élève dyslexique (de cycle 3 (CE2, CM1, CM2), déjà diagnostiqué) lors d'activités de production écrite, en particulier la dictée.

Pourriez-vous prendre un peu de votre temps pour répondre à ces quelques questions ?

Merci beaucoup.

Charlotte GAMELIN.

- Sur tous vos patients, combien d'enfants dyslexiques rééduquez-vous ?
- Sur vos jeunes patients dyslexiques de cycle 3 (CE2, CM1, CM2), de quel type de dyslexie sont-ils atteints ?
- Avez-vous déjà contacté/rencontré leur enseignant ? Si oui, échangez-vous régulièrement avec ? De quelle manière ? Pourquoi ?
- Mettez-vous au point un « contrat » avec l'enseignant pour faire travailler le dyslexique d'une certaine manière ?
- Faites-vous des points réguliers avec l'enseignant afin de voir comment l'enfant a progressé ?
- Donnez-vous des conseils sur des dispositifs possibles à mettre en place à l'enseignant (par rapport à ces progrès notamment) ?
- Quel rapport entretient un élève dyslexique face à l'acte d'écrire ?
- Comment pourrait faire un enseignant pour qu'un dyslexique ne souffre pas dans une situation de dictée (activité où l'orthographe des mots est clairement évaluée) ?
- Connaissez-vous des dispositifs permettant aux dyslexiques de ne pas « subir » la dictée ?
- Commentaires, conseils, suggestions ?

Annexe 5

(Page 1/4)

Exemple d'un bilan orthophonique

Orthophoniste

Le -----

Compte-rendu de Bilan Orthophonique

Objet : **Bilan orthophonique du Langage Ecrit**

Concernant : /

Date de naissance : /

Adresse : /

Docteur,

J'ai reçu votre jeune patient, X, pour un bilan orthophonique du langage écrit, demandé par les parents et par l'école.

X est âgé de 8 ans et demi et est scolarisé en CE2 à l'école de Mazingarbe. Il a redoublé le CP. Il y a une suspicion de dyslexie depuis le CE1.

Il est le 3^e enfant d'une fratrie de 3 (sœurs de 18 et 11 ans).

La grossesse et l'accouchement se sont bien passés.

X a marché tard selon la maman (vers 18 mois), le développement langagier s'est déroulé dans les temps. X a été propre à 12 mois.

Aucun antécédent médical n'est rapporté.

La vue et l'audition de X sont normales.

X pratique le football 1 fois par semaine.

Il s'est montré volontaire et motivé lors du bilan.

I/ L'examen du langage écrit

- Lecture (Odédys-R – Alouette-R – LMC-R – Orlec)

(Page 2/4)

Lecture de mots :

La lecture de mots irréguliers de « l'Odédys » est chutée (-2.6 ET) avec une vitesse de lecture également chutée (-3.17 ET).

La lecture de mots réguliers est chutée (-3.9 ET) avec une vitesse de lecture également chutée (-4.2 ET).

La lecture de pseudo-mots est également chutée (-2.6 ET), avec une vitesse de lecture dans la moyenne basse (-1.15 ET).

L'épreuve LUM (Lecture en une minute) de la « LMC-R » situe x dans la moyenne basse (-1,67 ET).

L'épreuve IME (Identification du mot écrit) est chutée (-2,63 ET) avec une voie une voie d'assemblage faible (-3,44 ET) et une voie d'adressage à développer (-1,75 ET).

On observe donc, dans l'ensemble, une lecture lente avec des erreurs concernant la voie d'adressage (lecture de mots réguliers et irréguliers), témoignant d'un lexique interne peu fiable, ainsi que la voie d'assemblage à consolider (lecture de pseudo-mots).

Lecture de textes :

A la lecture de texte « l'Alouette », x obtient un indice de précision le situant dans la moyenne basse (-1,72 ET) et un indice de vitesse chuté (-2,03 ET). La lecture de x est donc dans l'ensemble lente, on observe des substitutions et transformations de mots traduisant une voie d'adressage encore peu fiable lors de la lecture d'un texte, ainsi que des confusions de sons (t/d, k/g) et de lettres (m/n).

L'épreuve L1 du « Orlec » (compréhension d'un texte court) donne à x une note de vitesse de 45 ce qui est dans la moyenne basse. Il obtient une note de compréhension de 50 et une note d'efficacité de 47.5 ce qui le situe au 4^e quartile. En ce qui concerne les erreurs de lecture, on observe majoritairement des substitutions de mots proches et des erreurs concernant les règles de transposition.

L'épreuve L3 du « Orlec » (complétion de phrases) est chutée et le situe au 4^e quartile.

A l'épreuve de Compréhension d'items de la « LMC-R », il obtient un score en compréhension immédiate de 13/21, ce qui le situe dans la moyenne faible (-1,43 ET) et un score en compréhension globale de 16/21 ce qui le situe également dans la moyenne faible (-1,83 ET).

La lecture de X est donc à améliorer (vitesse et précision). On note de nombreuses transformations de mots pouvant entraver sa compréhension.

On relève en lecture de mots et de textes les erreurs suivantes :

- Des erreurs concernant l'aspect phonétique :
 - Des confusions auditives : ch/j, t /d, k/g, f/v, f/s
 - Des confusions visuelles : m/n, ou/on
 - Des difficultés à lire les sons complexes : gn, ill
 - Des inversions, omissions et ajouts de phonèmes;

(Page 3/4)

- Des erreurs concernant l'orthographe d'usage ainsi que de nombreuses substitutions de mots proches témoignant d'un lexique interne à développer ;
- Des erreurs concernant les règles de transposition : s/ss, g/gu/ge.

➤ **Transcription (Odédys-R – Chronodictées)**

Dictée de mots :

La dictée de mots irréguliers de « l'Odédys » est chutée (-2.5 ET).

La dictée de mots réguliers est chutée (-3.9 ET).

La dictée de pseudo-mots est chutée (-3.6 ET).

Dictées de phrases :

La dictée de phrases « Chronodictées » donne à X les notes suivantes:

- 19 erreurs phonétiques ce qui est chuté (-8.2 ET) ;
- 4 erreurs d'usage ce qui est dans la moyenne (+0.1 ET) ;
- 15 erreurs de syntaxe ce qui est dans la moyenne basse (-1.7 ET) ;
- 3 erreurs de segmentation ce qui est chuté (-2.3 ET) ;
- 1 omission ce qui est dans la moyenne (-0.5 ET).

Soit un total de 42 erreurs ce qui est chuté (-2.9 ET).

On relève en dictée de mots et de phrases les erreurs suivantes :

- Des erreurs concernant l'aspect phonétique : p/b, ch/s
- Des inversions de phonèmes ;
- Des erreurs concernant l'orthographe d'usage ;
- Des erreurs de segmentation ;
- Des erreurs concernant les règles de transposition : s/ss ;
- Des erreurs concernant les homophones grammaticaux : sont/son, ses/ces...
- Des erreurs concernant l'aspect grammatical :
 - Accords en genre et en nombre
 - Accords sujet-verbes
 - Présent de l'indicatif, imparfait.

On observe donc, en transcription, un lexique orthographique à développer et fiabiliser ainsi que les capacités d'assemblage qui sont nettement à améliorer.

II/ Epreuves complémentaires

Au barrage des cloches de l'Odédys, X a barré 29 cloches en 2 min, ce qui est correct.

L'empan auditif est de 4 à l'endroit (-0,7 ET) et de 2 en mémoire de travail (-1,6 ET), ce qui le situe dans la moyenne basse.

Métaphonologie : à l'épreuve de suppression de phonèmes initiaux, xl obtient un score de 6/10 (-0.5 ET) et l'épreuve de fusion de phonèmes est largement chutée (-3,5 ET).

La mémoire et les capacités métaphonologiques de X sont donc à développer.

Conclusion :

On note donc chez x des difficultés concernant le langage écrit de **type dyslexie - dysorthographe, caractérisées par :**

- *En lecture, une voie d'adressage à développer et à fiabiliser. On observe de nombreuses transformations de mots pouvant entraver la compréhension écrite. Il est important de fiabiliser la voie d'adressage et de développer le lexique interne. La voie d'assemblage est également à améliorer. De plus, la compréhension écrite doit être travaillée.*
- *En transcription, un lexique orthographique à développer, ainsi que des capacités d'assemblage à travailler.*
- *La mémoire et les capacités métaphonologiques à travailler.*

Je propose donc une prise en charge orthophonique pour difficultés concernant le langage écrit, soit 30 AMO 10,1, renouvelables, à raison d'une fois par semaine.

Afin de préciser un éventuel diagnostic et faire une évaluation plus globale, j'ai proposé aux parents de prendre rendez-vous dans un CRDTA (Centre Régional de Diagnostic des Troubles de l'Apprentissage).

Je vous remercie de l'intérêt que vous aurez accordé à ce compte-rendu de bilan, je me tiens à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et je vous prie de bien vouloir agréer mes sincères salutations.

Bibliographie.

-A-

- **Amar-Tuillier, Avigal, 2004, *Mon enfant souffre de troubles du langage et des apprentissages*, préface de Dr Renée Cheminal, Edition La Découverte.**
- **Augade, Laure, 2000, *Essai de dépistage des enfants dyslexiques par les enseignants du primaire*, sous la direction de D.Thyss, IUFM de l'Académie de Montpellier.**

-B-

- **Bosse, Marie-Line, 2002, *Dyslexie : les principes de prise en charge et les adaptations pédagogiques*, Communication orale à l'université d'automne La prise en charge des enfants dyslexiques à l'école.**

-C-

- **Cahen, Janine, 2000, *Réussir malgré sa dyslexie : du côté de l'espoir*, L'Harmattan.**
- **Cher, Céline, 2005, *Comment faire de la dictée un outil d'apprentissage ?*, Mémoire pour l'IUFM de Nîmes, Académie de Montpellier.**

Consultable sur : <http://crdpmontpellier.fr/ressources/memoires/memoires/2005/a/2/05a2004/05a2004.pdf>

-D-

- **Delahaie, Marc, 2009, *L'évolution du langage de l'enfant, de la difficulté au trouble*, INPES.**
- **Dumont, Annie, 2003, *Réponses à vos questions sur la dyslexie*, Editions Solar.**

-E-

- Egaud, Christine, 2001, *Les troubles spécifiques du langage oral et écrit, les comprendre, les prévenir et les dépister, accompagner l'élève*, CNDP Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Lyon.

-F-

- Fichot, Anne-Marie, 1967, *L'enfant dyslexique*, Editions Privat.

-G-

- Gombert, Anne, 2003, *Troubles spécifiques du langage écrit ou encore dyslexie/dysorthographe : pour quelques points de repères à l'usage des enseignants de collège et lycée*, Conférence IUFM Aix-en-Provence.

-H-

- Habib, Michel, *Le cerveau extra-ordinaire, la dyslexie en question*, Journal de neuropsychologie.

-M-

- Montarnal, Anne-Marie, *Le tiroir coincé, Comment expliquer la dyslexie aux enfants*, 2009, Editions TomPousse.

-N-

- Nadolski Claire, Nocera Aurélie (étudiantes en orthophonie), 2006, *Livret d'information pour une meilleure connaissance de la dyslexie et de ses conséquences sur le vécu scolaire de l'enfant*. Ecole d'orthophonie de Lyon.

-R-

▪ Reid Gavin, 2010, *100 idées pour venir en aide aux élèves dyslexiques*, Editions TomPousse.

▪ Ringard, Jean-Charles, Février 2000, *Rapport A propos de l'enfant dysphasique et de l'enfant dyslexique*, pour le Ministère de l'Éducation Nationale.

-V-

▪ Valdois, Sylviane, et al, 2004, *L'orthographe illustrée*, OrthoEdition.

-Z-

▪ Zorman, Michel, *La dyslexie de surface développementale, Etude d'un cas*, Laboratoire Cogni-Sciences IUFM de l'Académie de Grenoble.

Consultable sur : http://www.cognisciences.com/IMG/Dyslexie_de_surface_masson1.pdf

Sitographie :

▪ www.education.gouv.fr (*Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage*)

▪ www.coridys.asso.fr

▪ <http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=116>

▪ http://www.apedys.org/dyslexie/users_private/rhone/livretdinformationdyslexie.pdf

▪ <http://www.apedys.org/dyslexie/article.php?sid=296>

▪ [http://www.upmf-grenoble.fr/lpe/Personnel/Doctorants/Maie-Line Bosse/marie-line_bosse.html](http://www.upmf-grenoble.fr/lpe/Personnel/Doctorants/Maie-Line_Bosse/marie-line_bosse.html)

- <http://alain.lennuveau.free.fr/dyslexie/index.htm>
- <http://www.uquebec.ca/capres/Dossiers/PP-scolaires/Documents/Pers-Troublesapprentissage.pdf>